



## État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **SAMG FAMILIALE**  
Adresse requise : **13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc**  
N° d'identification : **951 843 697**  
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement  
A la demande de : greffe

**Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.**

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

**Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)**

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

**Privilèges du vendeur de fonds de commerce**

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2023PVE00016 prise le 26/05/2023

N° d'inscription national : n°33022023VF00016

Montant garanti

Date de péremption : 26/05/2033



*[Signature]*

Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	SAMG FAMILIALE	<b>197 540,00 Euros sauf mémoire</b>
Adresse :	13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc	
Au profit de :	LE FOURNIL GIRONDIN, 13 Cours du docteur Jacques Noël 33590 Saint-Vivien-de-Médoc	
Domicile élu :	en l'office notarial à PAUILLAC (Gironde) 15 quai Jean Fleuret	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte authentique	
En date du :	12/05/2023	
Inscription prise dans les trente jours de la date de l'acte de vente :	Oui	
Prix de vente :	200 000,00 Euros	
dont prix du matériel :	93 900,00 Euros	
dont prix des éléments incorporels :	106 100,00 Euros	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie fromagerie, crèmerie, boucherie, pause café, snacking comprenant les éléments mentionnés sur le bordereau d'inscription	
Siège du fonds grevé :	13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc	
Existence de l'action résolutoire L.141-6 :	Oui	
Intérêt :	0	
Date d'exigibilité :	05/04/2030	

### Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*

N° d'inscription du greffe : n°2023NFO00422 prise le 26/05/2023 N° d'inscription national : n°33022023FC00425		Montant garanti
Date de péremption : 26/05/2033		
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	SAMG FAMILIALE	<b>197 540,00 Euros sauf mémoire</b>
Adresse :	13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc	
Au profit de :	LE FOURNIL GIRONDIN, 13 Cours du docteur Jacques Noël 33590 Saint-Vivien-de-Médoc	
Domicile élu :	en l'office notarial à PAUILLAC (Gironde) 15 quai Jean Fleuret	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte authentique	
En date du :	12/05/2023	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie fromagerie, crèmerie, boucherie, pause café, snacking comprenant les éléments mentionnés sur le bordereau d'inscription	
Siège du fonds grevé :	13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc	
Intérêt :	0	
Date d'exigibilité :	05/04/2030	

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
 Délivré le : 25/04/2025 à 10:36:51  
 Etat du chef de : SAMG FAMILIALE, 13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc  
 Requis par : greffe

Le greffier



→

**Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce***Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français***Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

**Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français***Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau***Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques fluviales***Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

**Actes de saisies de bateaux***Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 25/04/2025 à 10:36:51  
Etat du chef de : SAMG FAMILIALE, 13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc  
Requis par : greffe

Le greffier



↓

**Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal***Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

**Contrats de location et clauses de réserve de propriété***Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

**Privilège du Trésor***Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

**Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires***Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

**Warrants agricoles***Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,  
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les  
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

**Opérations de crédit-bail en matière mobilière***Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 25/04/2025 à 10:36:51

Etat du chef de : SAMG FAMILIALE, 13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc

Requis par : greffe

Le greffier



5 000 000

**Saisies pénales de fonds de commerce***Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

**Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022***Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)**Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution***Avertissement :****L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.**

Néant

**Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire***Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

Néant

**Protêts et certificats de non-paiement***Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

Néant

**Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)***Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
 Délivré le : 25/04/2025 à 10:36:51  
 Etat du chef de : SAMG FAMILIALE, 13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc  
 Requis par : greffe

Le greffier



*Handwritten signature*

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 25/04/2025 à 10:36:51  
Etat du chef de : SAMG FAMILIALE, 13 Cours du Docteur Jacques Noel 33590 Saint-Vivien-de-Médoc  
Requis par : greffe

Le greffier



*Signature*